



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 novembre 2022  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 15 novembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix

Je vous remercie de l'invitation qui m'est faite, en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, de présenter un avis écrit, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, à l'occasion de la séance d'information et des consultations consacrées à la paix et à la sécurité en Afrique (Groupe de cinq pays du Sahel), prévues le mercredi 16 novembre 2022 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président de la Commission  
de consolidation de la paix  
(*Signé*) Muhammad Abdul **Muhith**



## **Annexe à la lettre datée du 15 novembre 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix**

### **Avis communiqué au Conseil de sécurité par la Commission de consolidation de la paix sur le Groupe de cinq pays du Sahel**

Ces dernières années, conformément à son mandat, la Commission de consolidation de la paix a cherché à mobiliser un appui en faveur des efforts régionaux de consolidation de la paix au Sahel, notamment de l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de son plan d'action, en collaboration avec les pays sahéliens, le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Union africaine et l'Union européenne ainsi que d'autres organisations régionales et internationales et des institutions financières.

Conformément à son attachement constant à la consolidation de la paix au Sahel, notamment par la tenue d'une réunion le 22 mars 2022, au cours de laquelle les pays du Sahel ont souligné leur vulnérabilité extrême aux problèmes humanitaires, politiques, de sécurité et de développement et préconisé des interventions coordonnées, compte tenu de l'effet qu'elles ont sur la consolidation de la paix au Sahel, la Commission tient à communiquer les points suivants :

1. La Commission souligne qu'il convient de préserver l'unité politique du Groupe de cinq pays du Sahel et les avancées faites par la voie de la coopération pour s'attaquer aux problèmes multidimensionnels auxquels se heurte la région, et engage toutes les parties à continuer de s'attacher à ce processus et d'y participer. Elle encourage un plus grand alignement de l'appui collectif en faveur du Programme d'investissements prioritaires du Groupe de cinq pays du Sahel, fondé sur une analyse précise de la situation sur les plans politique, socioéconomique et de la sécurité dans chacun des pays du Groupe.

2. La Commission est consciente de l'ampleur des problèmes qui se présentent sur le plan de la consolidation de la paix, ainsi que de la persistance du danger du terrorisme dans la région du Sahel, qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, aggravant la crise humanitaire que connaissent les civils, sous forme d'un nombre croissant de personnes déplacées et d'une insécurité alimentaire grandissante. Elle note l'importance que les pays du Sahel accordent au renforcement et à la coordination des mesures de lutte contre le terrorisme dans la région, appuyées par un financement prévisible et soutenu. Elle constate que le Secrétaire général avait demandé que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel bénéficie d'un soutien durable et prévisible.

3. La Commission sait qu'il faut remédier aux effets négatifs des changements climatiques, des changements écologiques, des catastrophes naturelles, de la sécheresse, de la désertification, de la dégradation des terres et de l'insécurité alimentaire, ainsi que des questions d'accès à l'énergie. Il convient de souligner l'importance d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources naturelles, afin de pouvoir s'attaquer aux causes profondes et aux facteurs d'instabilité, complétant ainsi l'action menée par le Groupe de cinq pays du Sahel. La Commission note à cet égard l'appel lancé par les pays sahéliens en vue d'encourager un plus grand appui aux objectifs du Programme d'investissements prioritaires, qui incorpore l'adaptation aux changements climatiques et des réformes de la gouvernance.

4. La Commission encourage le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel à continuer de se concerter avec les pays sahéliens, les organisations sous-régionales, régionales et internationales et les institutions

financières internationales concernant l'alignement stratégique et la cohérence avec les priorités nationales et régionales en matière de consolidation de la paix, de façon à compléter l'action menée par le Groupe de cinq pays du Sahel. À cet égard, elle note qu'il importe veiller à une appropriation nationale, à un renforcement des institutions et à la responsabilité des mécanismes de gouvernance pour ce qui est de promouvoir des dialogues locaux et une coopération juridique.

5. Conformément à son mandat, la Commission souligne la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes et durables pour remédier aux nombreux problèmes que connaît la région. Elle insiste sur l'importance de nouer des partenariats internationaux et régionaux et se félicite des efforts faits par l'Union africaine, l'ONU et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour ce qui est de mener une évaluation stratégique conjointe sur la gouvernance et la sécurité au Sahel afin de renforcer l'appui au Groupe, à sa force conjointe et à d'autres interventions en matière de sécurité, de développement et de gouvernance dans la région.

6. La Commission souligne qu'il importe de respecter les droits humains dans l'action de lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel et constate l'action menée pour mettre en place le Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Elle se félicite des mesures qui ont été prises pour inclure des femmes dans la Force conjointe et encourage la poursuite des efforts visant à appuyer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, notamment en donnant aux femmes et aux jeunes les moyens d'assumer des rôles de premier plan dans les initiatives de consolidation de la paix aux niveaux local, national et régional et à renforcer leur rôle dans les mécanismes de gouvernance.